



Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes

Montréal, le 6 décembre 2017. À l'occasion de la *Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes*, la Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI) souhaite rendre hommage aux femmes et aux filles québécoises et autochtones victimes de violences sexistes et de femicide. La TCRI maintient un engagement indéfectible en faveur d'une société plus égalitaire et plus sécuritaire pour toutes les femmes.

Cette journée de commémoration est aussi l'occasion de conscientiser la société québécoise aux violences spécifiques que vivent les femmes immigrées et racisées au Québec. Les femmes immigrantes, ainsi que les femmes appartenant à une minorité racisée ou sexuelle, sont parmi les personnes les plus à risque de subir différentes formes de violence et de discrimination.

Certains statuts d'immigration précaires par exemple, placent les femmes dans des situations de grande dépendance face à leur conjoint, leur famille, leur employeur ou leur locateur. De ce fait, elles sont à la fois plus exposées à des potentiels de violence et d'exploitation et plus limitées dans leur pouvoir d'agir face à des situations d'abus. La pauvreté et la précarité économique, la présence d'enfants à charge, l'accès limité aux services de garde subventionnés, les barrières linguistiques, l'isolement et l'absence de soutien social, la discrimination et le racisme, ainsi qu'une méconnaissance de leurs droits, des services et des lois du pays d'accueil, sont autant de facteurs qui contribuent à leur vulnérabilité.

La corrélation entre la violence envers les femmes et les inégalités persistantes entre les sexes n'est plus à faire. C'est pourquoi, en cette *Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes*, nous plaidons en faveur d'une égalité de fait pour toutes les femmes du Québec, sans oublier les plus vulnérables d'entre elles.

Les mesures mises en place pour contrer les violences envers les femmes doivent intégrer des dispositions qui tiennent compte des besoins et des vulnérabilités spécifiques des femmes immigrées et racisées, incluant le croisement des discriminations basées sur le sexe, le genre, la couleur, l'origine ethnique, la religion, la capacité et l'orientation sexuelle. Une part importante des femmes arrivées au Québec sous différents statuts d'immigration, ont des parcours complexes qui requièrent une adaptation des services de la part des organismes qui leur viennent en aide. Or, faute de ressources et d'expertise, ces adaptations ne sont pas toujours possibles. Ceci concerne autant les organismes en charge de l'accueil et de l'intégration des personnes immigrantes, les organismes d'intervention en violence faite aux femmes, les services sociojuridiques et socio-sanitaires. On comprendra donc que la reconnaissance politique et financière des besoins spécifiques des femmes immigrées et racisées est essentielle si on veut assurer un réel accès aux services auxquels ces femmes vulnérables ont droit.

- 30 -

Information: Yasmina Chouakri - Tel. 514-272 6060 poste 213 www.tcri.qc.ca